

REMUNERATIONS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL D'EDENRED

Publiée en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise
des sociétés cotées de juin 2013

Rémunération variable 2014

Lors de sa séance du 11 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté, compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil du 11 février 2014 et des réalisations constatées au 31 décembre 2014, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de Monsieur Jacques Stern à 709 000 euros, ce qui correspond à 68% de sa rémunération variable maximum, et 101% de sa rémunération annuelle fixe.

Rémunération 2015

Lors de sa séance du 11 février 2015, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, de réévaluer la rémunération du Président-directeur général. Cette réévaluation s'est basée sur l'analyse des performances du Président-directeur général sur les 4 dernières années et sur la comparaison de sa rémunération avec les pratiques au sein d'un panel intersectoriel de 14 entreprises françaises du SBF 120, présentant des caractéristiques communes au groupe Edenred, sélectionnées selon les quatre critères suivants : capitalisation boursière, résultat d'exploitation courant, effectif total, part des effectifs à l'international..

Au terme de cette analyse, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a décidé de :

- fixer la **rémunération fixe** de Monsieur Jacques Stern à 750 000 euros, soit une augmentation de +7% par rapport à l'exercice 2013. Cette hausse intervient après quatre années sans augmentation. Le salaire fixe de monsieur Jacques Stern ne sera par ailleurs pas réévalué avant 2018, conformément à la politique de rémunération définie par le Comité des rémunérations. Ainsi, sur la période 2011-2018, le salaire fixe de monsieur Jacques Stern aura progressé à un rythme inférieur à +1% par an ;
- fixer le plafond de la **rémunération variable** cible à 120% de la rémunération fixe (avec un maximum à 180% en cas de dépassement des objectifs financiers), pour aligner ce plafond aux pratiques de marché. Le Conseil a par ailleurs introduit un nouveau critère, l'EPS (Earning per share), avec l'objectif de renforcer l'alignement des intérêts du dirigeant avec ceux des actionnaires ;
- réviser la **rémunération long terme** du Président-directeur général afin de l'adapter aux pratiques de marché.

Cette réévaluation permettra en 2015 d'atteindre un niveau de rémunération total (court et long termes) de monsieur Jacques Stern proche de la médiane du panel calculée sur des données 2013.

Dans ce cadre, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 24 mai 2013, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration a décidé, de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance au bénéfice notamment du Président-directeur général à hauteur de 64 000 actions, soumises aux mêmes conditions de performance que celles qui s'appliquent à l'ensemble des bénéficiaires.

La rémunération globale du Président-directeur général prend notamment en compte l'existence d'un régime de retraite supplémentaire, et plus globalement de l'ensemble des avantages détaillés dans le document de référence 2014 qui sera consultable sur le site internet d'Edenred (www.edenred.com).